

I

**Arrêté n° 2016-172 du 20 octobre
2016 portant délégation de signature en
faveur de Mme Florence EVEN**

Le Président de l'Université

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu le Code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de Monsieur Christian ROBLEDO en qualité de Président de l'Université d'Angers,

A R R E T E :

Article 1^{er} - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe VIOLIER, délégation est donnée à Madame Florence EVEN, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, directrice générale adjointe, pour signer, au nom du Président:

- Les bons de commande et les virements de crédits nécessaires à l'exécution des missions du Directeur de projet Recherche-Formation-Innovation (RFI) TOURISME, Organigramme Technique de Projet (OTP) rattaché au centre financier 931 ESTHUA sous la référence ALD16BR0, la signature apposée sur ces documents valant certification du service fait

- Les ordres de missions du Directeur de projet Recherche-Formation-Innovation (RFI) TOURISME

Article 2 - Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 20 octobre 2016.

Article 3 - Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 20 octobre 2016, en trois exemplaires originaux.

Le délégant,
Christian ROBLEDO
Président de l'université
Signé

Vu et pris connaissance
Signature de la délégataire
Florence EVEN
Signé

Destinataires : Directeur général des services, agent comptable, Intéressée, Service
Juridique (Registre des actes administratifs).

Mis en ligne le 04/11/2016